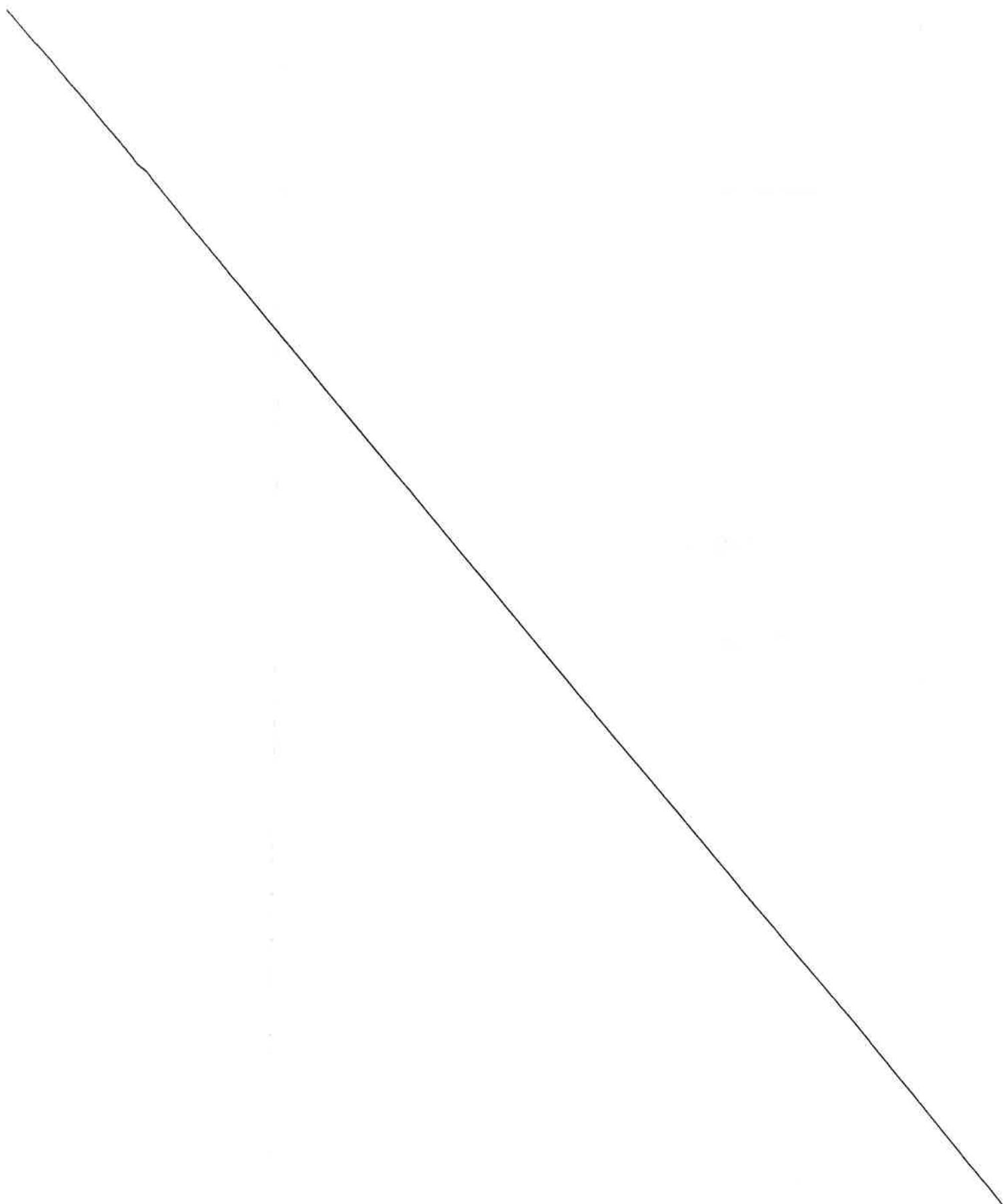


COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
Séance du 15 mars 2019

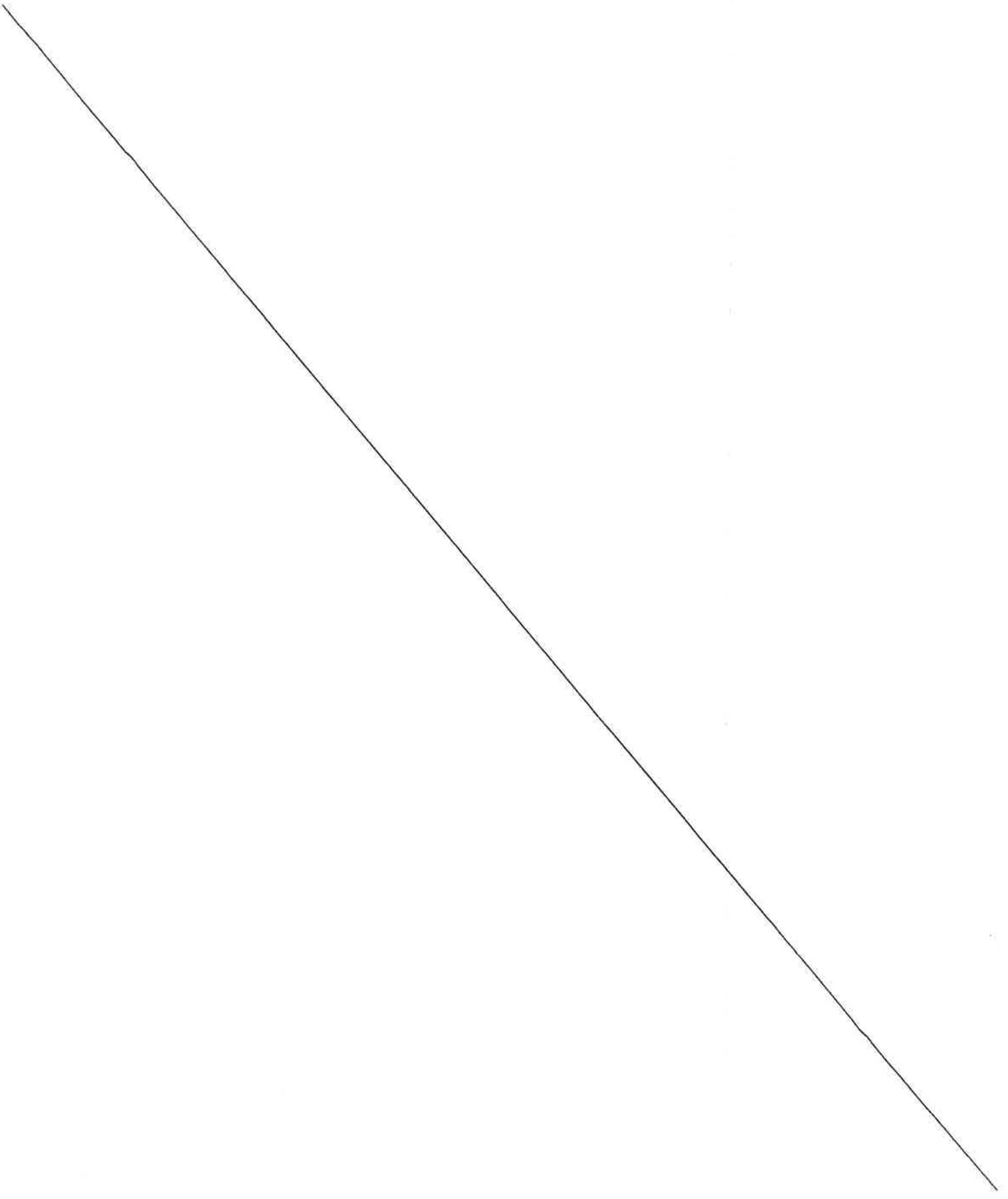
<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>37</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	30	Qui ont pris part au vote	37	<p>L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 8 mars 2019.</p>
Conseillers en exercice	52						
Présents	30						
Qui ont pris part au vote	37						
<table border="1"> <tr> <td><b>UNANIMITÉ</b></td> </tr> </table>	<b>UNANIMITÉ</b>	<p><u>Présents</u> : Mmes B. FOURE, F. RODINGER, MH. MARCEL, MC. MAILLART, AM. LEMAIRE, M.M. B. MERCUZOT, P. RIFFLART, O. JARDE, P. DESSEAUX, JC. RENAUX, J. DEBART, E. CANDELA, D. de WITASSE-THEZY, L. SOMON, JM. MAGNIER, F. PETIT, F. DURIEUX, Y. AMARA, M. WATELAIN, F. BEAUVARLET, P. FRADCOURT, M. VILLAIN, B. LEPERS, A. DESFOSSES, J. BLEYAERT, JJ. STOTER, A. BABAUT, P. SIMON, JL. GREVIN, A.GEST.</p>					
<b>UNANIMITÉ</b>							
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le :</p> <p style="text-align: center;"><b>22 MAR. 2019</b></p> <p>Et publication le :</p> <p style="text-align: center;"><b>22 MAR. 2019</b></p>	<p><u>Excusés, absents</u> : Mmes S. HAMADI, C. BOHAIN, A. PINON, F. BRIAULT, I. DE WAZIERS, B. THIEBAUT, I. CARPENTIER, M.M. JF CLAISSE, JC LORIC, P. BOULANGER, M. LETESSE, J. LEFEUVRE, H. GERARD, P. DELNEF, JP DESTOMBES.</p>						
	<p><u>Pouvoirs</u> :</p> <p>Claude DEFLESSELLE à Laurent SOMON Philippe FRANCOIS à Bernard LEPERS Colette FINET à Jean-Claude RENAUX Julien HERNANDEZ à Alain GEST René LOGNON à Michel VILLAIN Xavier LENGLET à Alain DESFOSSES Pierre SAVREUX à Brigitte FOURÉ</p>						
<p>15h47 : Arrivée de Madame Florence RODINGER. 15h47 : Arrivée de Monsieur Patrick DESSEAUX 16h16 : Départ de Madame Marie-Hélène MARCEL 16h28 : Départ de Monsieur Jean-Claude RENAUX 16h40 : Départ de Madame Brigitte FOURÉ 16h42 : Départ de Monsieur Pascal RIFFLART</p>							



Début de la séance : 15h36  
Fin de la séance : 16h44

Le compte-rendu analytique de la séance du 15 mars 2019 sera affiché le vendredi 22 mars.

Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.



COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
Séance du 15 mars 2019

DÉLIBÉRATION 2019/10

OBJET : Budget Primitif. Exercice 2019. Approbation.

Vu l'obligation de voter le Budget Primitif 2019 avant le 31 mars 2019,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le Budget Primitif 2019

C'est pourquoi,

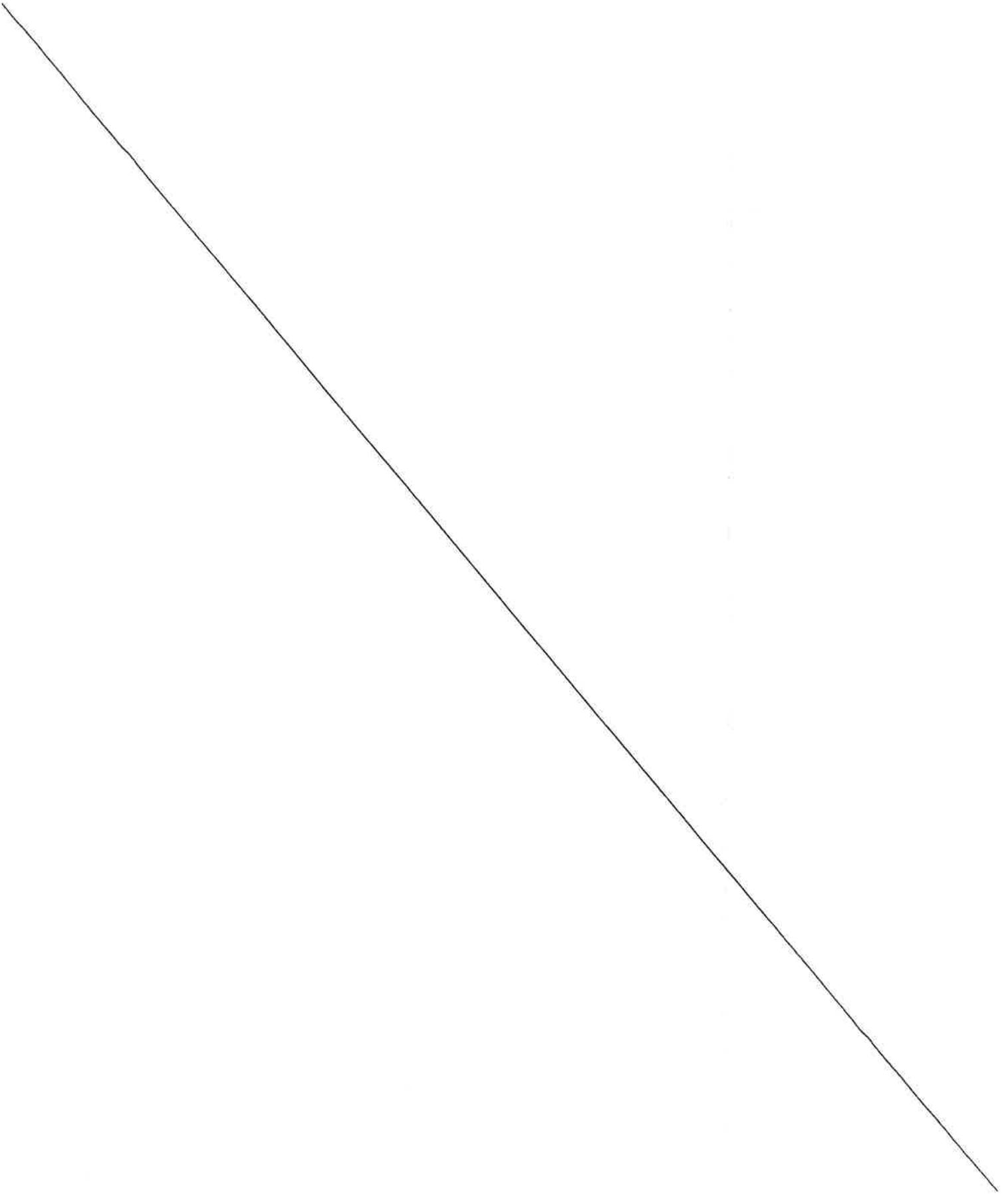
Le comité syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois

DELIBERE

Article 1 : le Budget Primitif 2019 est approuvé.

Article 2 : le montant total du budget se décompose par section ainsi qu'il suit :

TOTAL	Investissement	Fonctionnement
2 071 050 €	54 818 €	2 016 232 €

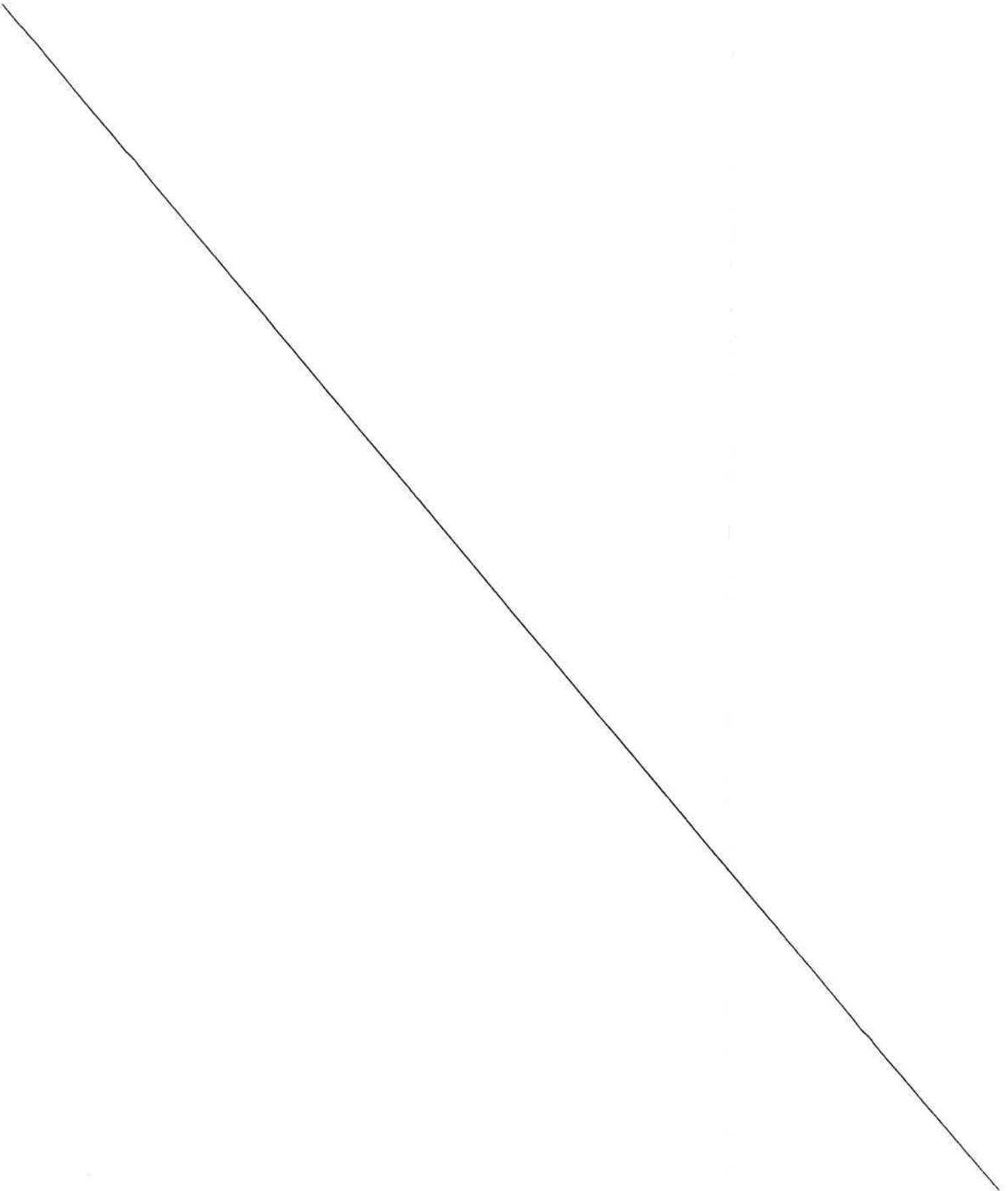


**Article 3 :** Le montant de la contribution des EPCI adhérant au pôle métropolitain du Grand Amiénois au titre de l'année 2019 se décompose comme suit :

<b>Communauté d'agglomération Amiens Métropole</b>	
Contribution Statutaire	512 870
Contribution Actions	42 312
<b>Communauté de communes Territoire Nord Picardie</b>	
Contribution Statutaire	50 380
Contribution Actions	42 312
<b>Communauté de communes Somme Sud-Ouest</b>	
Contribution Statutaire	58 870
Contribution Actions	42 312
<b>Communauté de communes Nièvre et Somme</b>	
Contribution Statutaire	44 720
Contribution Actions	42 312
<b>Communauté de communes Pays du Coquelicot</b>	
Contribution Statutaire	53 780
Contribution Actions	42 312
<b>Communauté de communes Avre-Luce-Noye</b>	
Contribution Statutaire	35 390
Contribution Actions	42 312
<b>Communauté de communes du Val de Somme</b>	
Contribution Statutaire	41 450
Contribution Actions	42 312
<b>Communauté de communes du Grand Roye</b>	
Contribution Statutaire	52 540
Contribution Actions	42 312
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS STATUTAIRE</b>	<b>850 000</b>
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS ACTIONS</b>	<b>338 496</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 188 496</b>

**Article 4 :** La subvention de fonctionnement à l'ADUGA est versée ainsi qu'il suit :

- une avance à la notification de la convention : 355 000 €
- le solde, après service fait, soit au plus tard le 30 juin 2020 : 60 000 €



Article 5 : Monsieur le Président du pôle métropolitain du Grand Amiénois et Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

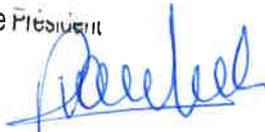
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

  
Le Président,  
Alain GEST

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission  
en préfecture en date du ...22/03/19... et de sa  
publication en date n° ...22/03/19...

Le Président



Alain GEST

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

